

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:** 11 (1875)  
**Heft:** 9

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FRIBOURG.

11<sup>e</sup> année.



1<sup>er</sup> Mai 1875.

N<sup>o</sup> 9.

# L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE.

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

---

SOMMAIRE. — La République unique (Hommage à Fellenberg). — Rapport à la Société pédagogique genevoise. — Conférence des instituteurs neuchâtelois. — La géographie élémentaire. — Chronique bibliographique. — Chronique scolaire.

---

## La République unique, ou hommage rendu à Fellenberg par un de ses élèves.

Pendant que Fellenberg trouve encore assez souvent des détracteurs dans sa patrie, témoin certain correspondant d'un journal de la ville de Lausanne, qui s'étonnait un jour qu'on pût honorer un *spéculateur*, (sic) les étrangers lui rendent plus de justice. Dans un article inséré dans une Revue anglaise et intitulé : *la République unique*, un anglais, naturalisé américain, fils du célèbre socialiste Robert Owen-M. Dales Owen, diplomate distingué, qui fut un moment ambassadeur des Etats-Unis à Naples, a rendu un bel hommage à la mémoire du grand organisateur de Hofwyl, et cet hommage est d'autant plus appréciable que l'auteur a vu les choses dont il parle et qu'il a passé plusieurs années dans cet établissement cosmopolite. Ce que loue d'abord dans le pédagogue suisse, le diplomate anglo-

américain, c'est de n'avoir pas eu recours à des moyens factices pour exciter l'émulation. Le *self government*, des élèves qui se régissaient d'après leurs propres lois et jugeaient eux-mêmes les délits scolaires, lui paraît un autre trait caractéristique de l'institution de Hofwyl. Nous ferons cependant observer que cet usage existait déjà dans la célèbre pension de Martin Planta, à Haldenstein dans les Grisons. Mais Fellenberg avait perfectionné la chose et fait rédiger par les élèves une sorte de constitution. Cet usage s'applique, d'ailleurs, plus facilement à un établissement privé qu'à une école publique. Les sympathies et la partialité des élèves sont chose notoire. Une troisième chose avait frappé notre Anglais : c'est l'abstraction complète de titres nobiliaires ; chaque élève n'était appelé que par son nom tout court, quelle que fût sa naissance, fût-il comte duc ou prince. On connaît en pays républicains des pensionnats et des écoles où l'on fait sonner bien haut les titres. Fellenberg, le patricien bernois, pourrait, comme on voit, leur en remontrer. L'établissement était ouvert à toutes les nations et à toutes les confessions ; c'était un quatrième trait caractéristique d'Hofwyl. Mais en 1820 l'empereur d'Autriche François II, le geôlier de Silvio Pellico, redoutant pour ses sujets le contact du républicanisme helvétique et la tendance égalitaire de l'Institut, interdit aux jeunes Italiens et Allemands de ses Etats la fréquentation de l'école de Fellenberg. Cette mesure, fait observer M. Dales Owen, n'avait rien d'étonnant d'ailleurs chez un prince qui ne rougissait pas de dire : « Je ne veux pas de savants ; je ne veux que de fidèles sujets. »

Les mathématiques, et c'était là un cinquième caractère d'Hofwyl, primaient les Humanités ou études littéraires. Cela rentrait dans l'esprit géométrique et positif du maître de la maison, chez lequel la volonté dominait plus que le sentiment. Mais ce qui corrigeait un peu cette tendance mathématique, c'était la cordialité des maîtres. « Nos maîtres, dit M. Dales Owen, étaient nos amis. Tant que je » vivrai, ajoute le noble fils d'Albion, le souvenir de notre Collège » restera gravé en moi. Je lui dois un grand bienfait, une croyance » que n'ébranleront ni les abus, ni le scepticisme à la mode ; la foi » dans la vertu humaine et le progrès social. » Fellenberg lui-même ne voulait d'autre titre que celui de Père nourricier. M. Owen ne manque pas de relever le fait, si honorable pour le sexe féminin, que

cet homme remarquable était redevable à sa mère de ses sentiments élevés. « Madame de Fellenberg était, dit M. Dales Owen, petite fille » de l'héroïque amiral van Tromp, le Nelson de la Hollande, qui, vain- » queur dans plus de 30 combats, trouva la mort dans cette funeste » bataille où son pays perdit le sceptre des mers (1). M<sup>me</sup> de Fellen- » berg avait hérité de la grande âme de son aïeul et ce fut à cette » noble femme que son fils dut des idées de liberté et de philan- » tropie aussi étrangères à son temps qu'à la classe aristocratique » à laquelle il appartenait. « Mon fils, lui avait-elle dit plus d'une » fois, les grands ont assez d'amis, soyez l'ami des pauvres et des » malheureux. »

(Traduit de l'*Atlantic Monthly* dans la *Revue britannique* de  
septembre 1873.)

---

### Société pédagogique genevoise.

---

Nous extrayons du rapport de la Commission chargée d'examiner le cours d'articulation de M. Magnat, les passages suivants qui nous ont paru de nature à intéresser nos lecteurs.

« Parmi les déshérités de l'espèce humaine, les aveugles et les sourds-muets sont à un haut degré dignes de compassion. On s'est occupé depuis fort longtemps d'améliorer la situation des premiers, auxquels une invention récente et ingénieuse de M. Recordon, permettra bientôt de lire facilement les imprimés quelconques. Pour les seconds, la méthode de l'abbé de l'Épée, leur a donné le moyen de communiquer entre eux par des signes. Mais ils étaient toujours plus ou moins isolés du reste de leurs semblables, jusqu'au moment où, en Allemagne, on imagina tout à la fois de leur apprendre à articuler des sons, c'est-à-dire à parler, bien qu'ils ne s'entendent pas eux-mêmes, et à comprendre les paroles d'autrui par la vue du mouvement des lèvres. Dès lors, pour ceux qui jouissent des bienfaits d'une éducation semblable, ils ne sont plus muets, et leur surdité ne les empêche pas de se mêler à la conversation et de suivre des le-

(1) La bataille de Catwik, proche de Texel, livrée le 10 août 1653 et qui dura 3 jours, Tromp fut tué au moment où il allait, dit-on, remporter la victoire contre le fameux amiral anglais Blake.

çons ou des discours. Or, c'est ce dernier système, perfectionné et appliqué avec intelligence que M. Magnat a adopté dans son institution du Chemin du Velours, près de Malagnon.

Les visites que plusieurs membres de la Commission y ont faites les ont surpris et charmés : ils y ont vu les élèves non-seulement rendus capables d'étudier dans l'Institution les diverses branches d'enseignement, mais encore de pouvoir ensuite fréquenter, presque comme des enfants ordinaires, des écoles publiques ; ils y ont remarqué un sourd-muet presque idiot, il y a peu de temps, revenu à l'intelligence, à mesure que l'usage de la parole lui fournissait un moyen de développement intellectuel ; ils y ont remarqué aussi, sur tous les sujets, l'influence bienfaisante et hygiénique de l'exercice des poumons ; enfin ils ont pu constater que l'enseignement intuitif, si goûté de nos jours, y trouve une application assez importante, pour leur faire souhaiter de voir cette méthode d'intuition employée pour les entendants. La Commission est unanime pour encourager M. Magnat dans la tâche qu'il s'est imposée.

Occupons-nous maintenant de ses publications : la première est un « cours d'articulation » dans lequel les principes de la méthode sont exposés et justifiés, puis appliqués. Ce travail se divise en deux parties, l'une polémique, l'autre pratique.

Dans la première, nous assistons à une discussion très-intéressante, dans laquelle les objections de l'Ecole française sont combattues une à une et avec succès. La 1<sup>re</sup> question posée est celle-ci : Tous les sourds-muets peuvent-ils acquérir la parole articulée et s'en servir ?

Tandis que l'école française, qui divise les sourds-muets en trois catégories : 1<sup>o</sup> les aphones (n'entendant rien) ; 2<sup>o</sup> ceux qui entendent les sous-bruit ; 3<sup>o</sup> ceux qui après avoir parlé ont, en perdant l'ouïe, perdu l'usage de la parole, tandis que cette école admet généralement que les sourds-muets appartenant à la deuxième et à la troisième catégorie peuvent être enseignés par l'articulation, elle considère les aphones comme incapables de prononcer, d'articuler des phrases, ni même des mots.

M. Magnat, au contraire, affirme que les dispositions physiques ne sont pas celles qui font généralement défaut pour l'enseignement de l'articulation et que tout sourd-muet chez qui s'opèrent sans

difficulté les fonctions de la respiration, de la mastication et de la déglutition, est susceptible d'apprendre à parler. Les preuves qu'il donne à l'appui de sa thèse sont convaincantes.

D'autres questions concernant l'articulation sont exposées avec une clarté qui dénote chez l'auteur une profonde connaissance de son sujet. Il nous apprend que le sourd-muet ne parlant pas, tombe, par suite du repos forcé de l'appareil vocal, dans un état pathologique qui le prédispose à la phthisie pulmonaire. Il démontre la supériorité de la lecture sur les lèvres à la dactylologie, etc.

Plus loin, nous trouvons, mis en regard, le système de l'abbé de l'Épée, basé sur l'emploi de signes conventionnels et n'admettant l'articulation que comme un auxiliaire, un complément de l'instruction du sourd-muet, et celui de Heinicke, affirmant que l'intelligence ne pouvant se développer convenablement qu'à l'aide de l'articulation, celle-ci doit être à la base de l'enseignement de tout sourd-muet, à l'exclusion des signes. Il nous paraît difficile d'admettre que Heinicke, ainsi que le dit M. Magnat, ait entièrement proscrit l'usage du signe, au moins lorsqu'il s'est agi pour l'instituteur d'entrer en rapport avec le sourd-muet; car ici, les moyens mimiques nous paraissent indispensables, et leur emploi tout-à-fait dans la nature des choses. Si Heinicke a répudié les gestes, ce n'est, sans doute, que lorsqu'il est parvenu à leur substituer le mot. C'est précisément là le mérite et le triomphe de la méthode allemande, car rien ne favorise mieux l'acte de la pensée que le mot lui-même, et une idée demeure toujours vague tant que le terme propre ne vient pas l'éclairer et la fixer. Alors, en effet, le geste n'est plus qu'accessoire et Heinicke peut très-bien en avoir recommandé l'abandon.

Le livre dont nous nous occupons est l'exposition en français de la méthode au point où la pratique et l'expérience l'ont amenée depuis Heinicke. M. Magnat nous raconte comment il s'y prend pour mettre la parole sur les lèvres du sourd-muet, comment il se mêle à ses jeux, cherche à le deviner et à s'en faire comprendre, par des signes d'abord et enfin par des mots articulés. On peut regretter que le désir d'être complet ait empêché l'auteur de condenser un peu plus la première partie de son ouvrage: d'autre part on pourrait souhaiter qu'il l'eût terminée par quelques lignes de récapitulation.

La partie pratique commence par une citologie dans laquelle les

sons vocaux sont divisés en dix groupes. Ces sons, avec leurs modifications, font l'objet de neuf tableaux gradués d'après leurs difficultés de prononciation, de manière que chaque son prépare la voie pour le suivant. Dès le premier tableau, l'élève apprend déjà de petits mots dont on lui fait comprendre la signification. Pour graver ces mots dans la mémoire, des dessins qui représentent les objets nommés, et qui correspondent avec les tableaux de la citologie, sont placés sous ses yeux. Ces tableaux de gravures sont à double, sur les uns se trouvent le mot et l'image, sur les autres l'image seule. Lorsque le premier tableau de gravures est compris, on le remplace par le second, et l'élève doit alors écrire les noms de chacun des objets représentés par le dessin en le prononçant à son tour. Ainsi, la prononciation, la lecture, l'écriture et l'orthographe sont enseignées simultanément.

Une fois que le sourd-muet a parcouru la série des tableaux, il possède un vocabulaire suffisant pour commencer la phraséologie. Dans ce but, un premier livre de lecture est mis entre ses mains; les difficultés de la langue y sont bien graduées et l'élève fait une première connaissance avec les dix parties du discours. Cela acquis, il passe au second livre de lecture. Cet ouvrage se compose de sujets moraux, de morceaux concernant la vie pratique, l'industrie, les sciences naturelles, etc., qui par leur enchaînement et leur graduation méthodique, développent d'une manière rationnelle l'intelligence et le cœur. Ces deux livres de lecture ont été lus avec plaisir par plusieurs membres de la Société pédagogique de Genève, qui se sont demandé si nos écoles ne pourraient pas leur faire d'utiles emprunts.

Puisque nous avons parlé de la Société pédagogique, qu'il nous soit permis de dire que dans une de ses séances, où plusieurs élèves sourds-muets avaient été amenés, elle a pu juger *de visu* des succès obtenus par M. Magnat. Nous avons remarqué un enfant de six ans et demi, sourd-muet de naissance, écrivant correctement de petites phrases dictées par plusieurs personnes de l'Assemblée. Un autre élève, âgé de dix ans et demi, a répondu tout aussi bien qu'un élève fréquentant le sixième degré des écoles publiques aurait pu le faire, à des questions d'arithmétique, de géographie, de français, etc., qui lui ont été adressées par plusieurs instituteurs présents à la séance.

Nous félicitons donc M. Magnat des succès de son enseignement et nous engageons vivement les personnes qui désirent avoir une idée précise de l'enseignement des sourds-muets à se procurer ses ouvrages, savoir : *a)* Le cours d'articulation ; *b)* La citologie ; *c)* Le premier et le second livre de lecture destinés aux sourds-muets.

Au nom de la Commission :

*Le Président,*

E. PELLETIER.

*Les Rapporteurs :* L. DELAFONTAINE. — CH. DENIS. — LOUIS SENÉ.

---

### Conférences des instituteurs neuchâtelois.

---

Dans leurs deux dernières conférences, les instituteurs du district de Neuchâtel ont étudié les questions suivantes :

1. *Quelles occupations et quelles récréations peut-on conseiller à l'instituteur en dehors du travail exigé par l'école? — Traiter la question au double point de vue de son développement physique et intellectuel.*

Indiquer quelles peuvent être les occupations et les récréations de l'instituteur, c'est dire en même temps ce qu'il peut se permettre et ce qu'il doit se refuser. Or, chacun sait que, dans le domaine de la conscience, les appréciations sont fort différentes : ce qui paraît bon à l'un est mauvais pour un autre. Les membres de notre conférence, tout en énumérant quelques-unes des occupations et des récréations qui sont à la portée du maître d'école, entendent bien ne pas fixer une limite à l'activité et aux goûts de leurs collègues. La seule règle que l'on puisse donner, c'est que, pénétré de l'importance de sa vocation et guidé par sa conscience, chaque instituteur choisisse lui-même avec discernement ses occupations, ses récréations, et que, dans ce choix, il tienne compte de l'opinion générale de la localité qu'il habite.

A la campagne, les occupations se présentent tout naturellement, le choix est facile. Est-il rien de plus agréable, après plusieurs heures passées dans l'atmosphère viciée d'une salle d'école, de laisser de côté livres et cahiers pour les travaux de la campagne,

pour la culture d'un jardin? Les soins à donner à un rucher sont aussi une excellente occupation et un délassement.

Dans les villes, l'instituteur ne peut le plus souvent se livrer à ces travaux si salutaires pour le corps. Les leçons particulières se présentent à lui comme occupation, quelquefois comme récréation. Ces leçons ne doivent cependant pas le fatiguer et l'absorber au point de lui faire perdre de l'énergie si nécessaire pour la bonne direction d'une classe.

Dans chaque localité, l'instituteur peut être appelé à remplir des fonctions publiques; c'est pour lui une excellente occasion de mieux s'initier à la vie civile. Les Sociétés de chant, les Sociétés littéraires, les Cercles lui offrent aussi des moyens de développement et des récréations, quand, toutefois, il n'est pas surchargé de travail par la tâche difficile de diriger ces Sociétés.

Les promenades ayant un but déterminé, par exemple, la recherche de plantes ou d'insectes, la gymnastique, les jeux lui procureront aussi de saines jouissances. — Mentionnons encore les Conférences, comme récréations pour l'intelligence et le cœur.

Outre ses connaissances générales, chaque instituteur a des aptitudes spéciales qu'il fera bien de développer; ce sera pour lui une occupation aussi utile qu'agréable. Comme le fait remarquer avec raison un membre de la conférence, celui qui étudie une spécialité gagne en culture générale.

Disons, en terminant, que l'instituteur n'a pas toujours le libre choix de ses occupations et de ses récréations en dehors des heures consacrées à l'école. Il doit, le plus souvent, chercher par tous les moyens en son pouvoir à subvenir à l'entretien de sa famille. Son traitement devrait cependant être assez élevé pour le décharger de ces soucis matériels. Nous reconnaissons qu'il y a eu amélioration, mais nous pensons que tout n'est pas parfait dans ce domaine.

## 2. Réorganisation des conférences générales des instituteurs neuchâtelois.

Le Comité central de la Société pédagogique neuchâteloise, invité par la Direction de l'Instruction publique à présenter ses idées au sujet de la réorganisation projetée, a soumis cette question à l'étude des conférences de districts.

Voici les vœux émis par la section de Neuchâtel :

1. Les questions à étudier chaque année dans les conférences de districts seront choisies par le Comité central de la Société pédagogique et la Direction de l'Instruction publique, parmi les propositions faites en conférences générales.

2. Les instituteurs nommeront chaque année le bureau des conférences générales, à l'exception du président, qui sera toujours le Directeur de l'Instruction publique. — Nous pensons, avec M. le Directeur, que les conférences de districts nommeront elles-mêmes leurs bureaux.

3. Les Rapports des sections seront résumés, pour chaque question, en un Rapport général dont les conclusions seules seront lues aux conférences générales.

4. Le choix des rapporteurs généraux se fera par le Comité central de concert avec la Direction de l'Instruction publique, sur une présentation double de chaque district.

5. Ces Rapports généraux seront publiés par les soins du Comité central et de la Direction de l'Instruction publique, et envoyés à tous les membres du corps enseignant au moins quinze jours avant les conférences générales.

6. Les rapports des conférences de districts, ainsi que le compte-rendu des conférences générales et celui des conférences de la Société pédagogique, seront publiés également par le Comité central et la Direction de l'Instruction publique.

Comme un certain nombre d'instituteurs ne sont pas membres de la Société pédagogique et par ce fait n'assistent pas aux conférences dans lesquelles sont discutées les questions qui font l'objet des rapports, il devra être établi, croyons-nous, des conférences officielles de districts au nombre de deux par an. Chacune de ces séances sera consacrée à l'étude de l'une des questions proposées. Tous les membres du corps enseignant primaire, instituteurs, institutrices d'écoles permanentes et d'écoles temporaires, seront invités par circulaires à assister à ces conférences.

Tels sont les changements que la section des instituteurs de Neuchâtel propose d'apporter dans l'organisation de nos conférences générales. Nous espérons que ces conférences, qui ont contribué au développement intellectuel des membres du corps enseignant, réaliseront plus directement encore le but pour lequel elles ont été instituées.

PERRET, instituteur.

## Géographie élémentaire.

### DE LA DÉTERMINATION DES POINTS CARDINAUX.

Des quatre points cardinaux, il en est un qui, dans nos régions boréales, ne comporte aucune détermination directe, même par un ensemble compliqué d'observations : c'est le Sud.

Partout, au contraire, où l'horizon est libre, on peut, en moins de 24 heures, au moyen d'un certain nombre de couples d'observations de lever et de coucher d'étoiles, arriver à tracer, — sur le sol nivelé, — la méridienne et, par conséquent, à marquer le Nord. Là où l'horizon n'est pas libre, à l'observation du lever et du coucher, on substitue, pour chaque étoile, celle d'une ou plusieurs couples de *hauteurs égales*; et le temps nécessaire se réduit à quelques heures de nuit, ou même de jour, si l'alidade dont on dispose est munie d'une assez bonne lunette. C'est là la méthode qu'indiquent les ouvrages de cosmographie, celle qu'emploient réellement les astronomes dans leurs observatoires, en appelant à leur secours toutes les ressources que fournissent des instruments d'optique perfectionnés.

Mais s'agit-il seulement de donner une idée approximative du Nord, d'expliquer et de faire appliquer un procédé approximatif aussi, — mais presque toujours parfaitement suffisant, — pour le déterminer pratiquement, l'ÉTOILE POLAIRE est là qui remplit complètement le but. Tous nos instituteurs devraient la connaître, mettre leurs élèves en état de la retrouver rapidement, et leur montrer comment, avec son secours, on peut tracer la méridienne, et par conséquent déterminer le Nord, puis le Sud, ce qui conduit à l'Est et à l'Ouest. Malheureusement, le nombre des maîtres qui sont dans ce cas est des plus restreints; et, disons-le à ce propos, on ne peut trop s'étonner de voir combien, dans nos écoles, on néglige les notions élémentaires d'astronomie stellaire, qui ne présentent aucune difficulté et qui ont l'immense avantage d'être éminemment propres à élever le cœur et l'âme des enfants vers le créateur de tant de merveilles. De grâce, Messieurs les instituteurs, un peu moins de détails sur la grammaire, dont la théorie dépasse de beaucoup les limites de l'intelligence de l'enfant; un peu plus de développements sur ce qui va à l'âme, sur ce qui met en présence de Dieu.

Quant à l'Est et à l'Ouest, le soleil ne permet de les déterminer exactement que deux fois par an, approximativement que pendant une douzaine de jours, savoir un peu avant comme un peu après chacun des équinoxes. En hiver, les rayons du soleil, comme tout le monde le sait, frappent, pendant toute la journée, les murs directement exposés au midi, sans jamais en venir à les *raser*; son lever est entre l'Est et le Midi, son coucher entre l'Ouest et le Midi. En été, comme tout le monde le sait probablement aussi, ce sont les murs exposés au Nord qui sont frappés le matin et le soir, par les rayons du soleil, tandis que, à midi, ce sont ceux qui font face au Sud; il se lève entre l'Est et le Nord, se couche entre l'Ouest et le Nord; de sorte que jamais, sauf aux équinoxes, comme nous venons de le dire, son lever et son coucher ne fournissent l'Orient et l'Occident vrais. Aux équinoxes, sous la latitude de  $47^{\circ}$ , — latitude moyenne, à très-peu près, de la Suisse, — l'écart est de plus de  $35^{\circ}$ . Ils commettent donc une erreur bien considérable, ceux qui disent que « l'Orient, c'est le point où se lève le soleil. » Si maintenant, nous examinons la position du soleil à 6 heures du matin ou du soir, pendant l'été bien entendu, nous verrons que l'écart est moindre que celui dont nous venons de parler, puisqu'il ne s'élève guère au-dessus de  $16^{\circ}$ . Mais il n'en est pas moins très-sensible, et l'on ne saurait, comme MM. Cortambert et Joanne, dire que « pour avoir l'Orient ou l'Occident, il suffit de prendre le soleil à 6 heures du matin ou du soir. » Si nous relevons cette affirmation inexacte de deux auteurs infiniment estimables, c'est que nous sommes convaincu que l'erreur qu'ils commettent est très-commune parmi les personnes qui ne possèdent pas les notions de géométrie sphérique nécessaires pour se faire par elles-mêmes des idées exactes <sup>(1)</sup>. Elle devait l'être beaucoup moins dans le temps où l'usage des cadrans solaires était très-répendu, et où l'étude de la sphère droite, oblique, parallèle, — aujourd'hui si oubliée, — entrait dans le plan d'instruction classique.

A. HAILLECOURT.

(1) Au solstice d'été, c'est vers 7 h. 30' du matin, — temps vrai, — et 4 h. 30' du soir que le soleil vient *raser* un mur dirigé de l'Est à l'Ouest, autrement dit qui fait face au Nord. Tels sont, toujours, sous cette latitude moyenne, les moments propices pour la détermination des points cardinaux.



## CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

---

L'ÉCOLE NORMALE SUISSE, par Aimé HUMBERT. — Berne, Jent et Reinert, 1875, 18 pages.

Cette brochure, dont nous avons annoncé l'apparition à nos lecteurs, mérite autre chose qu'une simple mention. La question qu'elle soulève est d'une grande importance et une question d'avenir pour la Suisse.

M. Aimé Humbert, Recteur de l'Académie de Neuchâtel pendant 6 ans et chargé de l'enseignement de la pédagogie dans l'organisation actuelle, avait qualité pour s'occuper de cet objet, intéressant à deux points de vue, au point de vue suisse et national, et au point de vue neuchâtelois, Neuchâtel étant au premier rang des cantons qui, si l'école normale était créée, aurait des titres au choix de l'autorité fédérale comme siège de la section française de l'école à créer.

Dans cet écrit, M. Humbert débute en jetant un coup-d'œil de satisfaction sur la Révision de la Constitution fédérale sous laquelle la Suisse *avait cependant joui d'un bonheur incontestable et d'une prospérité croissante durant un quart de siècle.*

Puis, sous forme de lettres adressées à M. Desor, conseiller national et partisan de l'institution future. M. Humbert expose les motifs qui lui paraissent rendre nécessaire la *création d'une école normale suisse.*

Le plus grave de ces motifs est la difficulté de déterminer d'une façon précise ce que la Constitution fédérale entend par l'expression d'instruction *primaire suffisante.* L'auteur de la brochure, tout en constatant qu'une loi scolaire est d'un impérieux besoin, ne pense pas qu'elle soit possible en ce moment. Il estime en revanche que la Confédération a le droit et le devoir d'agir sur les cantons en leur fournissant un type avec lequel ils soient constamment en mesure de comparer leurs institutions primaires. La création de l'école polytechnique a fait énormément pour le perfectionnement de l'école secondaire. La création d'une école normale fédérale aurait les mêmes résultats pour l'instruction primaire. Cette école normale était déjà dans les vœux de Stapfer, Pestalozzi, Fellenberg.

Mais comment serait organisée cette école?

M. Humbert entre sur ce point dans des détails qui permettent de se faire une idée assez exacte de l'institution projetée.

L'école normale fédérale serait en même temps primaire et secondaire. Elle serait bilingue ou même trilingue, en ce sens qu'elle aurait deux sièges, l'un principal dans la Suisse allemande, un autre dans la Suisse romande, un troisième, mais sous forme de succursale seulement, dans la Suisse italienne. Les élèves de la partie allemande passeraient une année dans la Suisse allemande et les élèves de la partie romande un an dans la Suisse française.

Les examens de sortie de l'école normale donneraient droit à un diplôme d'instituteur valable dans la Suisse entière.

Dans une seconde lettre, M. Humbert insiste sur la nécessité de l'établissement projeté en présence des efforts que fait l'ultramontanisme pour s'emparer de l'instruction à tous les degrés en France et dans d'autres pays. La création d'une école normale semble aussi à l'auteur le meilleur moyen d'améliorer certaines branches de l'enseignement en souffrance, l'enseignement du dessin, par exemple, si important pour l'industrie nationale et qu'il s'agirait d'organiser comme en Wurtemberg. Dans une troisième lettre, M. Humbert s'occupe d'abord du devis présumé de l'établissement qu'il propose et le porte à 150,000 francs. Ce serait l'affaire de l'industrie privée, secondée par les gouvernements cantonaux. Les cours de l'École normale seraient de 4 ans, en tout. Les élèves en passeraient trois dans la section de leur langue maternelle dont deux en commençant leurs études. La troisième année se ferait au contraire dans la section de la langue différente de la leur. Mais, la 4<sup>me</sup> année, ils reviendraient la passer à l'école normale de la section de leur langue maternelle.

Outre tous les avantages que l'école normale fédérale présenterait pour la marche de l'enseignement, l'auteur en trouve encore un autre non moins considérable pour le corps enseignant lui-même que la création projetée aurait pour effet de rattacher à sa position en la lui rendant plus attrayante : mais ceci naturellement dans la supposition (l'auteur ne touche pas cette question) *que les conditions matérielles de l'instituteur seraient améliorées dans tous les cantons*. Nous arrivons ici à une objection financière des plus compliquées et qui exigerait un examen approfondi. La brochure en suggère bien d'autres qui demandent également à être étudiées par les hommes compétents et sur lesquelles nous appelons l'attention des hommes soucieux de l'avenir de l'instruction et de l'éducation publique dans la Confédération. Nous comptons bien y revenir prochainement. A. D.

---

SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DES ÉTUDES (Sixième année). Rapport présenté à l'assemblée générale du 22 février 1875, par Aug. DIEDERICHS, président. — Genève, Fick. 48 pages.

Il résulte du Rapport de M. Diederichs, le 6<sup>e</sup> président de cette Société et le successeur de MM. Bonneton, Humbert, Amiel, Hornung, Roget, que le nombre de 100 membres a été dépassé, les séances portées à deux par mois et converties en promenades pendant la belle saison : parties charmantes certainement, mais à coup sûr moins laborieuses, moins profitables que les séances du soir. De ces dernières, la Société en a eu cependant 18 marquées par des travaux intéressants et des discussions animées. Nous remarquons d'abord parmi les lectures celle du rapport de M. le professeur Jousserandot sur le livre de Jules Simon, intitulé : *Réforme de l'instruction secondaire en France. L'exposition de Vienne au point de vue scolaire* de M. Tognietti (que cet ancien confrère eût été bien aimable de nous envoyer) a occupé M. le professeur André Oltramare. Il paraît que M. Tognietti n'a pas prodigué les éloges à Genève dans sa brochure. *L'Etude*

*du sanscrit dans les écoles supérieures*, a suggéré un mémoire à M. le grand rabbin Wertheimer.

Une question importante en pédagogie est celle de l'utilité des *dictées dans l'enseignement*. Tous les pédagogues sont d'accord QUE LES DICTÉES DOIVENT ÊTRE SUPPRIMÉES SAUF POUR L'ORTHOGRAPHE. Mais à Genève (comme à Neuchâtel) on s'obstine à dicter aux élèves toute sorte de choses, des lambeaux de divers cours sous prétexte d'abrégé les livres. On devrait mettre un terme à cet abus. *Diesterweg*, le célèbre pédagogue allemand, dit dans son *Wegweiser für deutsche Lehrer* : « Il y a des choses que l'on » peut et doit dicter aux élèves pour l'enseignement de l'orthographe, mais » il n'y a pas de méthode de dictée, car celle-ci n'est qu'un abus, un » reste de vieillerie. Dans l'école doit régner la réflexion, l'interrogation » et la réponse, la recherche et la découverte, la vie et non la mort.

M. Philippe Roget s'est occupé de la *Grammaire générale*. M. Amédée Roget de l'*instruction publique* dans divers pays et de la nécessité d'initier davantage les citoyens aux questions de cette nature. *L'emploi de la promenade dans les écoles publiques comme moyen d'éducation* a attiré aussi l'attention de M. Amédée Roget. L'auteur pense que la botanique, la zoologie, la géographie et l'histoire, ainsi que la conversation en langue étrangère trouveraient un aliment dans ces courses.

*L'intervention fédérale en matière d'instruction publique* a fait l'objet d'un mémoire où M. Roget a montré le vague de l'expression d'*instruction suffisante* insérée dans la Constitution fédérale. M. Roget estime que les Chambres doivent être consultées sur ce point.

Le président de la Société, M. Diederichs, a donné communication à ses confrères *des discussions sur l'enseignement élémentaire en Prusse*, d'après les protocoles des conférences réunies sous la présidence du ministre Falk. M. Diederichs a constaté le triste état des esprits dans une partie du corps enseignant et en attribue la cause aux fameuses *Régulatives* de M. Stiehl, qui ont éteint le feu sacré qu'avait allumé Diesterweg. La pénurie des instituteurs primaires est une autre plaie de la Prusse.

La question des ECOLES NORMALES FÉDÉRALES a été également mise à l'étude par le président, qui a énuméré les avantages et les inconvénients d'institutions de ce genre. La pédagogie a donné lieu à un exposé très-intéressant de M. Adrien Naville sur l'*Histoire de Pestalozzi* d'après M. de Guimps. « Puissent (dit à l'occasion de ce travail le président Diederichs) » nos sociétaires lire et relire la biographie du père de la pédagogie mo- » derne et ressentir un peu de la noble exaltation dont étaient possédés, » avec lui, nos pères, nos mères et nos aïeux et qui, sous l'influence électri- » sante du célèbre Diesterweg à Berlin, s'empara de nouveau, en 1846, de » tous les pays de langue allemande... »

» Si, néanmoins, il est vrai que ni Pestalozzi, ni aucun autre pédagogue » n'a ramené le paradis terrestre par son enthousiaste dévouement à la » cause de l'éducation, il est vrai aussi que *l'éducation et l'instruction*

» sont et restent les moyens les plus efficaces d'améliorer les hommes et leur existence (1). »

A. D.

LA CONSTITUTION FÉDÉRALE DU 29 MAI 1874 expliquée aux jeunes suisses. Extrait d'un cours méthodique d'instruction civique, par Adolphe CATALAN, ancien député au Grand Conseil de Genève. — Lausanne, imprimerie Genton, 1875, et chez tous les principaux libraires de la Suisse; 63 pages.

Cet écrit se compose de 11 leçons et d'un appendice, et chaque leçon est suivie d'un certain nombre de questions résumant la leçon précédente. Pour donner une idée de cette étude substantielle et intéressante de la Constitution fédérale, nous commençons par indiquer les points traités dans chaque leçon.

1<sup>re</sup> LEÇON. — Coup-d'œil sur l'organisation de la Confédération suisse, suivi de notes et commentaires relatifs à l'alliance des divers cantons et à l'histoire de la Suisse, empruntés *en partie* aux ouvrages connus de Morin et Daguët, ainsi qu'à des brochures politiques de MM. Dubs, Ruttly, et au Droit public d'Ullmer, traduit par Eugène Borel.

La deuxième leçon traite du pouvoir législatif fédéral. La troisième du pouvoir exécutif fédéral. La quatrième du pouvoir judiciaire fédéral avec notes sur son organisation, le heimathlosat. La cinquième leçon roule sur certaines dispositions de la Constitution fédérale avec des notes sur les capitulations militaires. La sixième leçon traite des principes de l'organisation militaire fédérale. La septième leçon de la compétence fédérale et des ressources de la confédération. La huitième leçon est consacrée à la garantie des droits politiques et individuels contenue dans la Constitution fédérale. Cette partie est suivie d'une note sur les bourgeoisies. La neuvième leçon s'occupe des dispositions d'ordre public contenues dans l'acte fédéral. Elle est accompagnée d'une note sur l'ordre des Jésuites que M. Catalan nous montre fondé en opposition à Luther (nous dirions plutôt à Calvin dont il était l'antipode). Une autre note est relative à l'Etat, aux confessions religieuses et à la liberté. M. Catalan plaide ici la cause de l'Etat contre la séparation. Dans une troisième note, M. Catalan se prononce contre les couvents et leur compatibilité avec l'Etat moderne. Le droit d'asile forme l'objet d'une autre note.

La dixième leçon a trait aux dispositions diverses et transitoires de la Constitution fédérale. La onzième et dernière leçon a pour objet la révision de la Constitution fédérale.

Tel est le sommaire de la brochure de M. Catalan et qui n'est, comme nous en avertit l'entête, que l'extrait d'un cours complet qui paraîtra dans les premiers jours de mai 1875 et formera un volume de 300 pages, au prix de 3 francs. On s'adresse à l'auteur, Cité dessous, 7, Lausanne.

A. D.

(1) Pages 36 et 37 du Rapport de M. Diederichs.



## CHRONIQUE SCOLAIRE.

---

VAUD. — On voit par un article du *Messenger des Alpes* qu'il s'agit de remplacer l'école moyenne de Bex par une école secondaire, et de supprimer un maître, plus un directeur, *tout cela dans une pensée économique*. Si c'est là le vrai motif, c'est une économie bien mal entendue et qui ne peut apporter ni honneur ni profit à la contrée qui la fait. Ce projet est d'autant plus difficile à concevoir que l'Etat accorde un subside de 2400 francs et que la transformation ferait perdre à la localité, si nous avons bien compris.

On dira peut-être à Bex : De quoi se mêle l'*Educateur* ? Connait-il nos affaires ? Nous l'avons dit en commençant, nous ne les connaissons pas. Mais les intérêts de l'éducation et de l'instruction populaires, nous tiennent au cœur et précisément parce que nous sommes désintéressés dans la question, nous sommes peut-être plus autorisés que d'autres à parler comme nous le faisons.

On prétend que, dans certaines localités, on préfère les maîtres qui ne savent pas l'allemand et n'ont pas fait des études philologiques, parce qu'on part de l'idée fausse qu'un maître formé ainsi sera moins pratique et moins clair. Ce serait là un préjugé fâcheux et qui tendrait à donner la préférence aux études superficielles.

VALAIS. — Pendant que le budget de l'Etat de Genève consacre à l'instruction publique pour l'exercice de 1875 la jolie somme de 958,000 fr., en Valais on dépense 40,000, sans compter les traitements des instituteurs des écoles primaires qui sont exclusivement à la charge des communes. Le Département de l'Instruction s'occupe de dresser ce tableau pour 1873. En 1850, les dépenses des communes s'élevaient à 95,000 francs.

Nous connaissons plusieurs communes où l'on a réduit dès cette époque le chiffre des traitements. Il est bon qu'on en finisse avec cet ignoble marchandage. Il y a à coup sûr du patriotisme dans notre personnel enseignant. Nous en connaissons qui, grâce au concours organisé au rabais entre brevetés et non brevetés, ont été proclamés adjudicataires au prix de dix francs pour l'année scolaire. Le tableau de 1873 donnera la clef des améliorations réalisées à ce point de vue. L'école normale des instituteurs est ouverte à Sion dès le 22 février et sa durée est portée à cinq mois. C'est déjà un grand pas en avant.

Ces détails sont extraits du *VILLAGEOIS*, journal agricole du Valais rédigé à Sion par M. Alexandre de Torrenté, et que nous nous faisons un devoir de recommander aux amis du progrès et des bibliothèques populaires.

---

*Le Rédacteur en chef* : A. DAGUET.